

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

# Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

## Déclaration du groupe de l'agriculture

Le traité transatlantique est pour la profession agricole un important sujet de préoccupation et d'inquiétude. La Commission européenne ne cesse de dire qu'elle veut aboutir à un accord équilibré mais nous craignons que le traité soit conclu en sacrifiant le secteur agricole.

Depuis le début des discussions, nous y portons une attention toute particulière et nous ne sommes pas les seuls. Nous avons apprécié, que le texte de l'avis pointe, dès l'introduction, les craintes que suscite ce partenariat chez de nombreux acteurs.

Dans l'ensemble, nous approuvons les préconisations de cet avis et en particulier celles consacrées à la mise en place d'une cour permanente de règlement des différends. Nous souhaitons un dispositif plus équilibré et nous soutenons une proposition européenne plus ambitieuse.

Les développements consacrés au secteur agricole dans l'avis étaient, au départ, très succincts ; il était indispensable de l'enrichir, ce qui a été fait au fil de nos discussions. Le focus sur l'agriculture a le mérite d'exister mais il reste insuffisant. Pour nous mais aussi pour nos concitoyens, les enjeux agricoles et alimentaires sont énormes et mériteraient un traitement particulier et surtout plus fouillé. Toutefois, les délais impartis étaient très courts et en réalité il faudrait consacrer un avis entier à la question agricole.

Notre préoccupation principale, c'est la préservation de notre modèle de production, d'alimentation et d'aménagement du territoire. À la clé, ce sont des milliers d'emplois, un cadre de vie et une dynamique économique. Notre préoccupation est d'autant forte dans le contexte de crise profonde et structurelle que traverse actuellement notre agriculture.

Nous pensons que les négociations en cours sur les normes et sur les politiques de soutien, si elles aboutissaient, conduiraient à affaiblir notre modèle et à fragiliser des filières entières. Et lorsque l'on entend qu'une coopération pour l'élaboration des normes permettrait d'avancer dans la négociation, nous craignons de nous heurter à de profondes divergences sur de nombreux sujets, par exemple les barrières non tarifaires en matière sanitaire ou encore la gestion des risques qui n'est pas envisagée de la même manière de part et d'autre de l'Atlantique.

Sur la question des indications géographiques, là aussi les divergences sont profondes. Aux États-Unis, seules les marques comptent ; en France, les indications s'appuient sur un cahier des charges et des caractéristiques territoriales qui confèrent leur typicité aux produits qui les portent. Nous tenons absolument à ce que ces indications soient reconnues et protégées.

Les exemples de divergences sont multiples.

Il nous semble donc indispensable de maintenir des barrières tarifaires fortes, voire d'exclure certains secteurs des négociations au regard des intérêts qu'ils représentent sans oublier que des contingents ont déjà été octroyés dans le cadre d'accords bilatéraux. Nous plaidons aussi pour une harmonisation par le haut des normes, notamment sanitaires et environnementales. Et surtout, nous appelons à une prise en compte des différences entre les agricultures, les modèles de production et les politiques agricoles.

La préservation de notre modèle agricole et alimentaire et d'une certaine culture est en jeu.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.